



Commune de RAVILLE

Lettre d'information

Mai 2024

Le mot du Maire :

Nous allons reprendre le cours régulier des bulletins qui, grâce à Delphine, créait notre lien en plus du site que cette dernière continue d'alimenter des informations que lui transmet la Secrétaire. Désormais elle multiplie son activité au sein de la communauté de communes où le Conseil lui a permis d'être la Déléguée de notre Commune,

L'actualité des inondations coïncide avec le lancement de la consultation sur le projet du plan de prévention des inondations qui désormais peut être consulté en Mairie. Beaucoup d'entre nous ont eu à souffrir des calamités récentes et certains plus que d'autres. Cela nous a amenés à nous inscrire dans une déclaration de catastrophes naturelles qui, après l'approbation du Préfet, permettra l'indemnisation des cas déclarés,

Enfin nous vous signalons que notre commune a depuis le dernier recensement, vu sa population croître de plus de 40 % pour atteindre 368 habitants. Elle devient ainsi une des communes de Moselle les plus dynamiques en proportion de croissance. Cela a été rendu possible grâce à la stratégie foncière bien pensée de nos prédécesseurs et de leur préparation au travers des réseaux créés, mais également pour beaucoup bien sûr à tous ces habitants du nouveau quartier venus apporter une culture nouvelle et apprendre la vie en ruralité !

Derniers conseils municipaux :

Lors du dernier conseil municipal, les élus ont approuvé le budget 2023 et le budget primitif 2024. Ils ont également décidé de ne pas augmenter les taxes directes locales.

Vote des comptes administratifs et de gestion du budget principal. Les dépenses et recettes de fonctionnement font apparaître un résultat positif de 42 591 €. Les dépenses et recettes d'investissement font apparaître elles un résultat négatif de 30 891 €, résultat lié à la clôture et l'intégration du budget annexe « lotissement ». Les résultats de clôtures restent quand à eux excédentaires avec 257 492 € en fonctionnement et 123 847 € en investissement.

Vote des comptes administratifs et de gestion du budget annexe « Groupe scolaire ». Les dépenses et recettes de fonctionnement font apparaître un résultat négatif de

6 013 €. Les dépenses et recettes d'investissement font apparaître elles un résultat négatif de 445 €. Les résultats de clôtures restent également excédentaires avec 43 064 € en fonctionnement et 2 151 € en investissement.

Budget primitif principal 2024. Le conseil Municipal approuve le budget principal primitif présenté pour 2024. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 314 654 €, les dépenses d'investissement à 798 156 €. Les mêmes sommes sont inscrites en recettes. Le futur projet de salle communale/mairie figure dans cette proposition.

Budget primitif annexe « groupe scolaire » 2024. Le conseil Municipal approuve le budget principal primitif présenté pour 2024. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 286 064 €, les dépenses d'investissement à 6 151 €. Les mêmes sommes sont inscrites en recettes.

Taxes directes locales 2024. conformément à son engagement antérieur, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'impositions.

Modification du Plan de Prévention des Risques « Inondations » :

La commune de Raville est concernée par un aléa inondation de la Nied Allemande règlementé depuis le 29 septembre 2003 par un PPRi sur les communes de la vallée de la Nied Allemande de Pontpierre à Varize. Une modification de celui-ci est envisagée pour permettre, sous conditions, l'implantation de centrales photovoltaïques en zones inondables, de tunnels de maraîchage et l'intégration des dernières dispositions réglementaires qui s'imposent.

Le projet de modification sera mis à disposition du public en mairie et accessible aux horaires d'ouvertures du 1er juin au 30 juin, ainsi qu'un cahier dans lequel les remarques éventuelles pourront être consignées.

Secrétariat de mairie :

Depuis le 1er avril, une nouvelle secrétaire de mairie a pris ses fonctions à Raville. Il s'agit de Marie-Pierre Chloup-Surmely qui nous vient de Villers-Stoncourt. Elle vous accueille en mairie les mardis et vendredis de 16h00 à 18h00.

Nous lui souhaitons la bienvenue et la pleine réussite dans sa nouvelle étape professionnelle !